Souhaits pour un pessimiste

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Nous répondîmes à Le Grincheux :

« Mon ami, il faut vous soigner. Vous faites la maladie du jour, le pessimisme aigu, mais avec complication de défaitisme. C'est grave. Les effets du mal en question, sont justement de vous enlever vos moyens d'action, de vous empêcher de voir bien clair et de mettre votre moral à plat en un rien de temps. Permettez-nous de vous souhaiter une prompte guérison, ainsi qu'à toutes les victimes de cette épidémie nationale.

» Nous souhaitons que vous réagissiez courageusement contre une tendance qui ne peut rien redresser, rien construire, rien empêcher non plus, et qui nous laisse désarmés devant les événements. Nous vous accordons que notre époque de transition semble évoluer dans le déséquilibre et le désordre. Et votre tableau de la situation présente, aussi poussé au sombre que vous l'avez voulu, reste dans ses parties noires rigoureusement exact. Seulement, il est incomplet. Si l'horizon français vous paraît entièrement bouché par de gros nuages, c'est tout simplement que vous n'avez pas tourné votre lunette du bon côté. Soyez assuré que pour un observateur averti et, naturellement, sincère, il y a de nombreuses échappées lumineuses dans notre ciel.

» Au lieu de vous complaire dans une vision désolante, regardez autour de vous l'immense travail qui se fait dans les esprits et dans les cœurs. C'est l'enfantement d'un monde nouveau, d'un monde qui sera ce que nous le ferons. Car la solution de tous les grands problèmes actuels n'est ni dans l'Etat, ni dans les choses, mais en nous. Aujourd'hui, pour vaincre tous les malaises, on ne cherche que des solutions d'argent, de retraites, de pensions, de salaires. Sans doute, il faut cela, mais il ne faut pas que cela. Il est indispensable que les forces spirituelles entrent en jeu pour rappeler à tous que rien ne supplée aux berceaux, au travail, à l'effort, à l'ordre, à l'idéal.

» Nous souhaitons que vous ne calomniiez plus votre temps. Il a ses défauts, certes, mais à côté de cela, de quelles initiatives généreuses n'est-il pas capable ?

» Autour de vous, une jeunesse se lève, ardente, consciente de son devoir et de son droit, animée d'une foi conquérante. Elle a les yeux fixés sur le Vatican d'où un grand pape donne les consignes d'action et de charité.

» Le geste de la main tendue, cette jeunesse a le droit de le faire sans qu'on puisse suspecter ses intentions. Car, ferme sur les principes, elle est compatissante aux individus, surtout aux indifférents et aux égarés.

» Oui, il y a de sérieuses raisons d'espérer et de croire en un avenir meilleur. Nous avons pour cela la promesse de Celui dont la doctrine a conquis le monde par la charité. Donc, confiance et espoir ! Et pour résumer les vœux que le patriotisme nous commande, souhaitons que pendant l'année 1938, la France devienne plus calme, plus unie, plus laborieuse et plus forte.

L. D.

En Espagne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'encerclement de Teruel...

(Détails rétrospectifs)

Saint-Jean-de-Luz, 31 décembre. — Voici les nouvelles que nous avions reçues précédemment sur l'investissement de la ville :

Jeudi, à la tombée de la nuit, l'artillerie nationaliste bombardait cette position. Les forces qui domineront La Muela définitivement seront maîtresses de Téruel. Par conséquent, si les gouvernementaux doivent se retirer de La Muela, ils devront abandonner leurs lignes autour et à l'intérieur de Téruel.

La caractéristique de la bataille actuelle est la prépondérance de l'emploi de l'artillerie. Les gouvernementaux organisent la résistance sur les monts de Villastar, afin d'empêcher l'encerclement. C'est dans le secteur de Concud-Caudette-San Blas que l'avance est la plus profonde et l'on note un fléchissement de la résistance gouvernementale dans ce secteur.

Les opérations pour la reprise de Téruel sont dirigées par le général Aranda, qui commande personnellement trois divisions.

Le général Davila ayant sous ses ordres une division de l'armée régulière et des brigades italiennes, s'est installé sur les hauteurs avoisinantes, pendant que d'autres effectifs partis de Cella arrivaient dans la plaine jusqu'à un kilomètres environ de la gare qui est située hors de la ville.

Le général Aranda dispose de 300 batteries d'artillerie et d'une aviation très abondante, ce qui lui a donné la maîtrise de l'air depuis mercredi dernier.

L'aile gauche de l'adversaire accuse une énorme démoralisation ; ses positions sont battues continuellement par l'artillerie.

...est reconnu par l'adversaire

Barcelone, 31 décembre. — Le communiqué officiel du ministre de la Défense nationale déclare notamment que sur le front de Téruel, l'ennemi a été obligé d'accumuler de nombreuses forces et une grande quantité de matériel.

A l'aube, un terrible bombardement aérien nous a contraint, dit le communiqué, à abandonner deux côtes, devant Cerro Gordo.

Sur le flanc ouest, nous avons perdu quelques positions.

— A Athies-sous-Laon, André Rouillard, né de 24 ans, manœuvre, avait eu une vive querelle avec son père. Cependant que ce dernier s'était endormi, André Rouillard l'a tué à bout portant, d'un coup de fusil et a été conduit prisonnier.

D'une Chambre à l'autre

AU SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Chapsal dit que le gouvernement a été poussé à proposer la réouverture pour des considérations d'intérêt national.

M. Chapsal continue à défendre la thèse gouvernementale.

M. Chautemps prend à son tour la défense de la proposition du gouvernement. Il montre combien la réouverture serait utile et pour le tourisme et pour la propagande internationale.

...et sa thèse l'emporte

Le projet mis aux voix est rejeté, par 224 voix contre 73, sur 297 votants en scrutin public.

La séance est suspendue à 20 h. 45.

La séance est reprise à 22 h.

Le Sénat aborde la discussion d'un projet de loi adopté par la Chambre tendant à autoriser la perception des droits, produits et revenus applicables au budget de l'Algérie pour l'exercice de 1938. Ce projet est adopté à l'unanimité.

Le Sénat reprend en troisième lecture la discussion du projet de loi sur les loyers. M. Boivin-Champeaux développe son rapport. A l'article 1er la Commission accepte la rédaction de la Chambre. En ce qui concerne la majoration (article 7) la Commission avait voté 220 %, la Chambre a accepté 180 %, la Commission propose 200 %, mais elle accepte à titre transactionnel de réduire de 10 % les majorations ultérieures.

A propos des baux commerciaux et industriels, M. Vincent Auriol déclare que le régime renouvelé des sursis n'a pas non plus son adhésion. La Chambre voulait une solution définitive, le texte n'a pu être adopté. On est revenu nécessairement aux sursis. Le garde des Sceaux fera effort pour faire accepter dans son principe la rédaction du Sénat. L'article unique est adopté.

Le Sénat vote ensuite le projet de répartition des subventions en faveur des départements, ainsi que la proposition majorant les crédits afférents aux dépenses administratives de la Chambre.

On en vient ensuite au projet complétant la loi de décembre 1936 sur la conciliation et l'arbitrage et prorogeant les décrets pris en application de la dite loi.

Sur les décrets sur la conciliation et l'arbitrage, le texte est adopté.

Le Sénat aborde ensuite la discussion du budget en deuxième lecture.

(La séance continue).

A LA CHAMBRE

Paris, 31 décembre. — La Chambre a abordé, jeudi, en séance de nuit, en deuxième lecture, la discussion du budget. Elle a notamment disjoint le relèvement de la taxe sur les lampes de T.S.F.

Le budget de la Chambre des députés

M. Louis Marin demande des explications

Lorsqu'on en arrive au budget des dépenses, M. Louis Marin intervient pour dire son étonnement que le budget de la Chambre des députés, en deuxième lecture, se soit augmenté d'un million et demi, atteignant 91 millions. La Chambre ne va-t-elle pas mettre fin à des dépenses somptuaires ?

M. Barthe, questeur, lui répond que les lois sociales ont occasionné de nouvelles et lourdes dépenses et puis il y a des séances de nuit qui coûtent cher, mais il n'y a pas eu de dépenses somptuaires. Quant à l'indemnité parlementaire, elle devra être relevée pour que la dignité des représentants de la nation soit sauvegardée (applaudissements).

M. Louis Marin insiste pour avoir des explications plus détaillées sur les dépenses. Pour l'augmentation de l'indemnité parlementaire, demanderez-vous l'interdiction des cumuls, le vote personnel, la réduction du nombre des députés.

M. Barthe. — Ce débat pénible ne peut résoudre la question.

M. Herriot. — Je déclare encore ma solidarité avec le bureau. Je crois qu'il ne faut pas critiquer les dépenses d'aménagement faites dans cette maison qui n'avait pas été prévue pour un Parlement (applaudissements).

Les crédits des budgets des Finances, de la Justice, des Affaires étrangères, sont adoptés tels que la Commission les propose.

Après avoir adopté les budgets des divers ministères dont certains modifiés, la séance fut suspendue à 3 h. 15, pour permettre à la Commission des Finances de déterminer les conditions d'équilibre du budget ainsi adopté. La séance fut reprise à 3 h. 45.

L'équilibre du budget, voté en deuxième lecture par la Chambre s'établit ainsi :

Dépenses	54.957.256.174 fr.
Recettes	54.536.973.697 fr.
Excédent des dépenses	420.282.477 fr.

L'ensemble du projet de budget mis aux voix par scrutin fut voté par 527 voix contre 65.

Le nouveau plafond des assurances sociales

La Chambre discute ensuite le projet de loi tendant à fixer uniformément à 30.000 francs le chiffre limite du salaire au-dessous duquel les salariés du commerce et de l'industrie sont obligatoirement assujettis aux Assurances sociales.

Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés sans débat.

L'article 3 de cette loi stipule : Les dispositions indiquées entreront en vigueur le 1er janvier 1938. Toutefois, pour les travailleurs non assujettis au moment de la promulgation de la présente loi qui bénéficient déjà d'un régime d'assurances leur garantissant des prestations de vieillesse et invalidité au moins égales à celles dont bénéficient les assurés sociaux, l'immatriculation et le point de départ de la période transitoire sont reportés au 1er janvier 1939.

Pour les loyers d'immeubles à usage commercial ou industriel

La proposition de loi de M. Lebret et de plusieurs de ses collègues relative aux loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial et industriel qui a pour but d'éviter les expulsions, en maintenant le statu quo, fut ensuite adopté.

Le projet de loi sur les loyers

Enfin, la Chambre reprit en troisième lecture le projet de loi sur les loyers.

Après avoir adopté les six premiers articles, la Chambre entend M. Fauchon proposer un amendement à l'article 7 que la Commission a ainsi établi : La majoration est fixée à 180 % du 1er janvier 1938 au 1er juillet 1939, et à partir de cette date, de 10 % en sus chaque année.

L'amendement Fauchon propose 200 % pour les locaux à usage d'habitation, 225 % pour les locaux à usage professionnel.

Après discussion, cet amendement est repoussé par 320 voix contre 220.

Les articles 7 à 12 adoptés, l'ensemble fut voté à mains levées.

La séance fut levée à 5 h. 45.

La séance de nuit

La séance est ouverte à 22 h. 15, sous la présidence de M. Edouard Herriot.

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de résolution fixant les comptes définitifs de la Chambre des députés pour l'exercice 1936.

Le premier projet de résolution est adopté.

M. Louis Marin présente des observations sur le second.

M. Berthe donne des renseignements sur le fonctionnement de la Caisse des pensions des anciens députés et de leurs veuves.

Le projet de résolution pour le budget de la Chambre est adopté par 410 voix contre 54.

La séance est suspendue à 0 h. 15. Elle reprend peu après pour la discussion du projet sur les loyers, retour du Sénat.

Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi sur les loyers de locaux d'habitation, retour du Sénat.

M. Guerret, rapporteur, fait connaître que le Sénat a accepté l'article 1er. Le rapporteur demande à la Chambre d'accepter, à titre de concession, les textes du Sénat pour les articles 2 et 3, c'est-à-dire les paliers annuels. A l'article 7, le différend qui sépare la Chambre du Sénat est plus important. La majoration annuelle de dix pour cent est acceptée par le Sénat. Mais le Sénat propose 200 pour cent en ce qui concerne la majoration par rapport au loyer de 1914, alors que la Chambre s'en tient à la majoration de 180 pour cent.

D'autre part, le Sénat considère définitive la forclusion des locataires qui ont accepté des prix supérieurs au prix légal, tandis que la Commission, à l'article 7, stipule qu'à partir du 1er janvier 1938, ce sont les prix légaux qui seront applicables.

Sur les articles 7 et 9, les différends subsistent entre la Chambre et le Sénat, notamment pour les réparations. Le rapporteur demande à la Chambre de reprendre son texte pour ces deux articles et de faire une nouvelle concession en adoptant le texte du Sénat pour l'article 10 ter (démolition pour reconstructions d'immeubles).

Toutes les propositions de la Commission sont adoptées; l'ensemble du projet de loi est adopté à mains levées.

Séance suspendue de 0 h. 45 jusqu'à 8 h. 30.

On pense que la navette entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg se poursuivra aujourd'hui toute la journée et même une partie de la nuit.

Les étrennes des Ailes françaises

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Enfin, l'aviateur Fouquet s'est envolé de Toulouse à 6 h. 55 samedi matin pour battre le record en ligne droite sur monoplace de 4 litres de cylindrée.

L'aviateur Clément, parti de Cambrai, a atteint Biarritz, battant le record pour avions multiplaces, de 4 litres de cylindrée.

L'attribution des primes

Après cette dernière journée pour l'obtention des primes accordées par le ministère, se classent : Japy qui remporte 250.000 fr. de primes ; Henry Boris, 225.000 frs ; Bellon, 175.000 fr. ; Maurice Arnoux, 100.000 fr.

LA CRISE ÉGYPTIENNE

Le «OUAFD» ne désarme pas devant le roi FAROUK

«Je continuerai la lutte», déclare Nahas-pacha, le ministre révoqué

LE CALME RÈGNE

Londres, 31 décembre. — La crise constitutionnelle n'a provoqué aucun trouble et le calme règne tant au Caire et à Alexandrie que dans toute l'Egypte. Les « Chemises bleues », dissoutes par le décret de jeudi, ont abandonné leurs camps et leur quartier général que la police a occupés vendredi matin. On croit que Mammoud Pacha, le nouveau premier ministre, ne se présentera pas maintenant devant le Parlement. Ce dernier sera probablement suspendu pour un mois afin de permettre un examen approfondi de la situation.

« Je continuerai de lutter pour cette malheureuse nation, jusqu'à ce que la volonté de Dieu soit faite, a déclaré Nahas Pacha et je remercie le Ciel de m'avoir rendu à la santé pour me permettre de commencer cette lutte maintenant et de la continuer jusqu'à mon dernier jour. »

Le Ouafd publiera un manifeste faisant le point de la situation et demandant au pays de le soutenir dans la lutte pour la constitution.

Les conflits sociaux

Six cents mineurs de la fosse Semey, des mines d'Aniche, se mettent en grève

Quatre mineurs polonais ayant été mis à pied, jeudi après-midi, à la fosse Lemey, des mines d'Aniche, à Pecquencourt, six cents ouvriers de ce puits se sont mis en grève, sur un mot d'ordre reçu des organisations syndicales cégétistes.

Des renforts de police ont été amenés de Douai ; on ne signale aucun incident.

Il est à noter que les quatre Polonais ont reconnu avoir fauté, et ainsi, motivé leur renvoi.

Les négociations se poursuivent à Rouen où 35 navires sont immobilisés

Rouen, 31 décembre. — Les négociations se sont poursuivies toute la journée entre les délégués des inscrits maritimes et les délégués des armateurs, en présence de M. Waquet, administrateur en chef de la Mairie. Des concessions ont été faites de part et d'autre en vue de mettre un terme à un conflit qui immobilise 35 navires français depuis lundi dernier.

APRÈS LA GRÈVE DES SERVICES PUBLICS

Le conflit entre le Conseil général de la Seine et le Conseil municipal de Paris

Une session extraordinaire le règlera...

Sinon, M. Chautemps servira de médiateur

On sait que jeudi, malgré une intervention du préfet de la Seine, le Conseil général a décidé d'accorder aux personnels des services publics de la ville et du département l'augmentation qu'ils réclament, en supplément de celle déjà accordée conformément aux instructions de l'Etat.

Ce vote s'oppose à un vote précédent du Conseil municipal de Paris.

D'où conflit entre les deux assemblées qui sera aplani, vraisemblablement, ainsi qu'on le lira ci-après.

Paris, 31 décembre. — La présidence du Conseil communique : M. Faillot, président du Conseil municipal de Paris et M. Victor Constant, président du Conseil général de la Seine, accompagnés de M. Villey, préfet de la Seine, sont venus entretenir M. Camille Chautemps du conflit qui s'est élevé entre les deux assemblées au sujet de l'indemnité supplémentaire allouée aux fonctionnaires municipaux et départementaux. Ils ont tenu à souligner qu'ils se rendaient auprès du président du Conseil en raison des déclarations dans lesquelles celui-ci a affirmé son respect de la liberté des corps élus. Ils lui ont demandé s'il accepterait, le cas échéant, de donner sa médiation pour établir l'accord entre les deux assemblées. Le président du Conseil a accepté.

Il a donc été convenu que MM. Faillot et Constant prieraient leurs collègues de se réunir en session extraordinaire au cours du mois de janvier en vue de statuer définitivement. Toutefois une allocation provisoire d'attente sera proposée au vote des assemblées en séance de nuit.

Le budget de la Seine dépasse 4 milliards

Le Conseil général a tenu séance pour le vote du budget du département pour 1938, qui s'établit de la manière suivante : Recettes : 4.357.541.052 francs. Dépenses : 4.348.049.600 francs. Avec une réserve de 9.491.372 francs pour imprévus. L'ensemble du budget a été adopté par 85 voix contre 38. Puis la séance a été suspendue pour permettre une nouvelle réunion du Conseil municipal.

Par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Allemagne

Le JAPON propose la paix à la CHINE

moyennant six conditions dont l'acceptation équivaudrait à la mise en tutelle de l'ancien Céleste Empire

Londres, 31 décembre. — On mande de Changhaï à l'agence Reuter :

On apprend de source sûre que M. von Dirksen, ambassadeur d'Allemagne à Tokio, a été chargé par le gouvernement japonais de soumettre au gouvernement chinois, par l'intermédiaire de M. Trautmann, ambassadeur d'Allemagne en Chine, les six propositions de paix suivantes :

1° Conclusion d'un accord sino-japonais reconnaissant au Japon le droit de participer au commerce national de la Chine, à la gestion des douanes, des transports, etc.

2° Adhésion de la Chine au pacte anticommuniste ;

3° Stationnement en Chine de garnisons japonaises permanentes ;

4° Création d'une zone démilitarisée dans certaines régions spécifiées par le Japon ;

5° Formation d'un gouvernement indépendant en Mongolie intérieure ;

6° Paiement par la Chine des dommages de guerre.

L'anarchie règne à Tsing-Tao

Changhaï, 31 décembre. — Les troupes chinoises ont évacué Tsing-Tao devant l'avance japonaise. La police a déserté. Le quartier japonais est parcouru par des bandes pillardes.

Des sous-marins soviétiques dans le Yang-Tsé...

Londres, 31 décembre. — Une flotte de sous-marins légers, de fabrication soviétique, aurait fait son apparition sur le Yang-Tsé, à l'ouest de Nanking, capitale de la province du Ngan-Hoei. Douze chars de combat amphibies seraient aussi arrivés en Chine.

...et des avions japonais dans le ciel de la capitale du Honan

L'aviation navale japonaise a survolé Loyang, capitale de la province du Honan, ainsi que plusieurs villes situées le long du chemin de fer Tien-Tsin-Poukéou, bombardant les aérodromes et d'autres établissements militaires.

LE TUEUR ACCUSE...

Colette Tricot et son mari d'être des menteurs et précise que Million tua Roger Leblond

Versailles, 31 décembre. — M. Berry, juge d'instruction à Versailles, devait demander à Weidmann des précisions sur la correspondance rédigée en anglais. Mais l'ex-ministre ayant commis certaines lacunes, l'interrogatoire sur ce sujet a été différé.

M. Berry fait Weidmann au courant des révélations apportées ces jours-ci par M. Henri Tricot, mari de Colette.

— Colette Tricot, dit le juge, a prétendu devant son mari que, furieux d'apprendre qu'elle savait que vous aviez enfoui le corps de Jean de Koven dans le jardin de La Celle-Saint-Cloud, vous lui avez tiré un coup de revolver dans la jambe droite.

— C'est archifaux, répliqua Weidmann. Je n'ai jamais tiré un coup de feu sur Colette. Un jour, à son retour d'un voyage à Malo-les-Bains — c'était, je crois, le 30 juillet — je remarquai, en effet, que Colette boitait quelque peu. Comme je lui en faisais la remarque, elle me dit qu'elle avait été, au cours de ses vacances, victime d'un accident d'automobile. Mais, ajouta Weidmann, il ne faut prêter aucune foi aux déclarations de Colette Tricot et à celles de son ami, car il n'y a pas de plus menteurs que ces deux-là.

Weidmann déclara que, le 30 juillet, lorsque Roger Million revint à la villa de La Voulzie, il lui annonça qu'il avait fait disparaître Jean de Koven. Tu n'aurais pas dû m'éloigner ce jour-là, répondit Million à Weidmann, car j'aurais pu peut-être t'aider.

Ainsi donc, Roger Million, qui prétend avoir tout ignoré du meurtre de Jean de Koven, était parfaitement au courant depuis le 30 juillet.

A la fin de son interrogatoire, Weidmann tint de nouveau à préciser que c'était bien Million qui avait tué Roger Leblond, et il ajouta que Colette Tricot était survenue à l'instant même où les deux hommes plaçaient le cadavre de Leblond dans sa voiture.

Le 1er Janvier 1938, la Société nationale des chemins de fer a remplacé les grandes compagnies

La Société nationale des chemins de fer, qui succède aux grandes compagnies, entre en fonctions aujourd'hui 1er janvier 1938. C'est une date qui aura sa place marquée dans l'histoire de nos chemins de fer. Il y a cent quatorze ans naissait la première compagnie, dite « Compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire », qui mettait en service, le 1er octobre 1828, entre Saint-Etienne et Andrézieux, la première ligne ferroviaire. Un grand nombre de compagnies lui succédèrent qui, après avoir fusionné entre elles, finirent par constituer les grands réseaux d'aujourd'hui dont l'existence a été presque centenaire.

Deux records sont détenus par nos compagnies dont elles sont fières : celui du plus grand nombre de trains parmi les plus rapides et celui des plus bas prix pour toutes classes, compte tenu de la dernière majoration de 25 %.

L'extension de la suppression du prélèvement de 10 % sur les coupons

Aux termes d'un décret publié au Journal officiel, les dispositions du décret du 8 septembre 1937 seront applicables à compter du 1er janvier 1938, aux titres soumis au prélèvement de 10 % émis par l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, par la Caisse autonome d'amortissement, par la Caisse nationale de crédit agricole et par les chemins de fer de l'Etat.

— Le paquebot « Normandie », arrivé vendredi après-midi, apportait pour la Banque de France, 31 barres d'or, d'une valeur de 150 millions de francs.

— A Alger une mère et sa fille ont été arrêtées pour avoir expédié des lettres anonymes, avec menaces de chantage et d'enlèvement d'enfants.

LE MALAISE ALGÉRIEN

M. Albert Sarraut reçoit une délégation d'élus indigènes

M. Albert Sarraut, ministre d'Etat pour l'Afrique du Nord, a reçu samedi matin une délégation des élus indigènes démissionnaires du département de Constantine, qui lui a été présentée par le docteur Ben-Djelloul.

Cette délégation devait exposer au ministre les raisons d'ordre politique et d'ordre administratif qui avaient amené des élus indigènes, au nombre de plus de trois mille à considérer comme désormais inutile un mandat à leurs yeux trop souvent méconnu.

Ils avaient tenu cependant à faire ce voyage à Paris et à s'adresser au gouvernement lui-même, pour faire cette démarche avec solennité et pour mettre en garde le gouvernement contre les conséquences graves de nouvelles déceptions qui pourraient livrer l'Algérie indigène aux entreprises des extrémistes.

M. Sarraut a déclaré qu'il ne pouvait que se réjouir de constater que l'action du gouvernement avait aidé des Français à dissiper les malentendus qui les séparaient, la loi et la raison étant d'accord pour que ne soit pas discutée aux Musulmans d'Algérie la qualité de Français avec les droits qui en découlent comme contre-partie des charges qui leur incombent.

Il a en terminant, renouvelé à la délégation l'assurance de la bonne volonté totale du gouvernement pour l'accomplissement d'une œuvre de progrès, de justice et d'humanité capable d'assurer les destins heureux de l'Algérie dans la collaboration loyale et confiante de tous les éléments de sa population.

Le triple crime d'un chef de chantier, à Rouen, qui tue sa femme, sa belle-sœur et sa nièce

Un Italien naturalisé Français, Giuseppe Bregato, trente-six ans, chef de chantier, rentrait chez lui le soir à Petit-Couronne, quand il eut une discussion avec sa femme, âgée de cinquante-deux ans, qu'il avait épousée en secondes noces, en 1934.

A l'insu de son mari, Mme Bregato avait introduit une instance en divorce et le chef de chantier avait reçu une citation à comparaître le 4 janvier.

Sa femme l'ayant empêché d'entrer dans une chambre, Bregato alla chercher son revolver et la manivelle de son auto. Comme sa nièce, Mlle Louise Messier, trente ans, lui barrait l'entrée de la porte, il la tua d'une balle de revolver.

Mme Bregato et sa sœur Ernestine Messier, étant intervenues, Bregato les blessa mortellement avec la manivelle de son auto. Il prit ensuite son fils Gérard, neuf ans, né d'un premier lit, et l'emmena en auto chez M. Quesnel, comptable, à qui il le confia, en lui laissant 4.000 francs.

Bregato s'est constitué prisonnier au commissariat de police.

Au commissaire qui l'a longuement interrogé, Bregato a déclaré qu'il était excédé parce que sa femme le bafouait et l'avait dépossédé de ses biens.

La question de la majoration des loyers et le Sénat

Paris, 31 décembre. — La Commission de législation civile du Sénat a examiné le texte de la proposition sur les loyers, renvoyé par la Chambre. Elle a décidé d'abaisser à 200 % la majoration initiale, de fixer à 10 % par an les paliers d'augmentation jusqu'en 1943, et, enfin, a repris l'article 1er (prorogation étendue à tous les locataires installés.

Les baux commerciaux

La Commission de législation a adopté un article unique ainsi libellé : « A titre exceptionnel, il sera sursis jusqu'au 1er avril 1938, à l'expulsion de tout locataire commerçant qui remplit les obligations de son bail, à moins que le propriétaire n'ait consenti une nouvelle location par acte ayant acquis date certaine, antérieurement à la promulgation de la présente loi ».

— M. Verdier, juge d'instruction chargé de l'enquête sur le drame de la péniche « La Mouette », a remis en liberté provisoire Mme Violette Morisa qui tua de deux coups de revolver le mécanicien Joseph Le Cam.

COTONS

LIVERPOOL, 31 décembre.

Importations : 29.578 balles; Américain hausse 4; Brésilien : hausse 4; Egyptien sakellaridis, hausse 6; upper, hausse 6.

	New-Orléans		New-York	
Termes	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	8.50	8.50	8.35	8.38
Décembre	8.58	8.64	8.50	8.51
Janvier	8.31	8.30	8.20	8.21
Février	—.—	—.—	8.22	8.25
Mars	8.40	8.41	8.26	8.28
Avril	—.—	—.—	8.29	8.31
Mai	8.47	8.50	8.35	8.35
Juin	—.—	—.—	8.37	8.38
Juillet	8.51	8.53	8.41	8.42
Août	—.—	—.—	8.42	8.44
Septembre	—.—	—.—	8.44	8.48
Octobre	8.56	8.59	8.46	8.43
Novembre	—.—	—.—	8.48	8.49

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000; aux ports du Golfe, 21.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 13.000; France et Continent, 3.000; Japon et Chine, nulles.

Revue du marché de New-York

New-York, 31 décembre. — La tendance a été lourde à Wall Street, les liquidations de fin d'année pour éviter les impôts, apparaissant de nouveau en grand nombre. Les acheteurs étaient prudents et se montraient disposés à attendre.

Bien que les nouvelles dénonciations à l'adresse de la « haute finance » aient constitué un léger facteur de perturbation, on trouvait un certain réconfort dans les indications données par M. Roosevelt, faisant prévoir qu'une petite minorité seulement du monde des affaires, a été l'objet des attaques des fonctionnaires de l'administration.

Les transactions ont porté sur 780.000 valeurs. L'ouverture fut faible. Les ventes comptant pour éviter les impôts constituèrent une influence importante sur les premières transactions. Mais, après avoir fléchi jusqu'à 3 points, les aciéries, valeurs d'aéronautique, et produits chimiques récemment fortes, étant les premières à céder), les prix regagnèrent partiellement les pertes de la matinée.

Les acheteurs se montraient timorés et les affaires devinrent excessivement lentes, les minières baissant de fractions à un dollar et les produits chimiques perdant jusqu'à 2 points avant midi. Les aéronautiques se montrèrent toutefois résistantes. Curtiss-Wright haussant de fractions, à la suite de la réception de commandes d'avions pour la marine.

Les aciéries subirent une certaine pression et les automobiles étaient faibles sous l'effet des prévisions de réduction de la production pour le prochain. Les ferroviaires furent également faibles subissant l'influence de la [illegible] exceptionnelle pour cette [illegible] statistiques des ch[illegible]

Certaines de[illegible] atténuées ou compensées [illegible] malgré la hausse de quelques valeurs, le marché clôtura faible, sur des pertes allant jusqu'à 3 dollars.

DERNIÈRE HEURE

LES SOVIETS

première puissance sous-marine du monde ?

Moscou, 31 décembre. — La marine militaire soviétique dépendait, jusqu'ici, du commissaire du peuple à la défense.

Le nouveau commissariat de la marine militaire créé hier, témoigne de l'intérêt que lui porte le gouvernement de l'U.R.S.S.

Les experts étrangers estiment généralement que l'U.R.S.S. possède plus de sous-marins que n'importe quelle autre nation.

L'INCIDENT DU YANG-TSÉ EST CLOS...

Le gouvernement britannique estime suffisantes les excuses japonaises

Londres, 31 décembre. — La réponse adressée samedi par le gouvernement britannique au gouvernement japonais au sujet des incidents du Yang-Tsé, est interprétée dans les milieux diplomatiques anglais comme mettant pratiquement le point final à ces événements. Cela ne signifie pas qu'ils aient été oubliés et que l'opinion anglaise éprouve une confiance sans réserve dans les assurances données par Tokio.

Mais, en présence des excuses japonaises, des promesses de réparations et des garanties offertes par le gouvernement nippon, étant donné, d'autre part, l'attitude du gouvernement américain à la suite d'incidents plus graves encore, le gouvernement anglais n'a pas vu la nécessité de formuler de nouvelles exigences. La plus grande vigilance n'en continuera pas moins d'être exercée à Londres et toute nouvelle attaque dont les sujets ou les biens britanniques pourraient être victimes, prendrait naturellement une gravité toute particulière après les protestations répétées de bonne foi faites par le gouvernement de Tokio.

M. Eden prend des vacances et M. Chamberlain le remplacera pendant ce temps au Foreign Office

Certains organes anglais prétendent que cet intérim est dû à la gravité de la situation

Londres, 31 décembre. — M. Eden qui doit se rendre la semaine prochaine en France, sur la Côte d'Azur, croit-on, pour prendre une dizaine de jours de repos avant d'aller à Genève, sera remplacé par M. Neville Chamberlain dans les fonctions de ministre des Affaires étrangères.

Certains organes de presse anglais interprétaient le fait que M. Chamberlain prendra la direction du Foreign Office comme un signe « de la gravité » de la situation internationale.

Par contre, les milieux diplomatiques anglais rappellent que cette procédure fut fréquemment suivie notamment du temps de M. Macdonald et que l'intérim n'a aucune signification semblable.

Les expérimentateurs de l'aérodrome d'Evère doivent sortir de leur cellule pneumatique

Bruxelles, 31 décembre. — Les docteurs Stijns et Abrahams, qui s'étaient enfermés dans un caisson pneumatique à l'aérodrome militaire d'Evère, ainsi que nous l'annoncions hier, ne pourront pas y demeurer huit jours, comme ils en avaient l'intention.

Les deux savants ont brusquement perdu l'appétit, et le manque d'alimentation n'a pas été sans influencer leur état général.

La fin de l'expérience a été fixée à vendredi soir, non que les expérimentateurs soient à bout de forces, mais parce que de nombreux médecins ont exprimé le désir d'être présents lorsque les docteurs sortiront de leur cellule.

L'explosion prématurée d'une mine fait des victimes aux charbonnages de Mariemont-Bascoup

Une mine a fait explosion prématurément au siège n° 5 des charbonnages de Mariemont-Bascoup, tuant un bouveleur et un blessant un autre, très grièvement.

Un peintre hongrois renommé tue à coups de revolver sa femme, sa fille, sa petite-fille et se suicide

Budapest, 31 décembre. — M. Désiré Czigany, un des peintres hongrois les plus connus, a tué à coups de revolver sa femme, sa fille et sa petite-fille, puis s'est tiré une balle dans la tête. C'est la misère qui semble avoir été la cause profonde de ce drame. M. Czigany, qui était âgé de 54 ans, avait travaillé avant et après la guerre à Paris.

Dernières nouvelles sportives

TENNIS

Le tournoi international de Noël

Résultats :

Double messieurs (quarts de finale). — J. Leseur-A. Martin Legeay battent J. Jamin-P. Pellissa, par 3-6, 7-5, 6-1.

Demi-finales : J. Brugnon-K. Schroeder (France-Suède) battent Ch. Bouveno-P. Féret (France), par 2-6, 6-1, 6-4. — E. Boisfil-Y. Petra battent J. Leseur-A. Martin Legeay, par 3-6, 6-1, 6-4.

Double dames (demi-finales). — Mlles E. Curdel-Mlles C. Boegner battent Mlles A. Half-Mlle J. Horner, par 4-6, 6-1, 6-3. — Miss V. Scott-Miss J. Saunders (Grande-Bretagne) battent Mlle J. Fannetier-Mlle P. Landry (France), par 6-4, 6-1.

Double mixte (huitième de finale). — Mlle S. Barbier-A. Martin Legeay battent Mlle A.-M. Simon-R. Catteau, par 6-4, 4-6, 7-5. — Mlle J. Horner-P. Geelhard (Pr.-Belg.) battent Mlle M. Fowell-K. Schroeder (Suède) par 2-6, 7-5, 6-2.

Quart de finale. Miss V. Scott-C.-M. Jones (Gr.-Bre.) battent Mlle E. Curdel-J. Leseur (France), par 2-6, 6-1, 6-4. — Miss J. Saunders-P. Pellissa (Gr.-Bre.-Fr.) battent Mlle Varin-R. Demair (France), par 6-3, 6-2. — Mlle S. Barbier-A. Martin Legeay battent Mlle Lebally-G. Glasser, par 6-3, 6-3. — Mlle C. Boegner-Ch. Bouveno (France) battent Mlles J. Horner-P. Geelhard (France-Belgique), par 6-3, 1-6, 6-3.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres. — Sur Paris, 147,29; sur Bruxelles, 29,468; sec, hors banque, 0 5/8; prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 239 1/4; sur Londres cab transf., 4907[illegible]; sur Bruxelles, 1[illegible]

SUCRES. — Cuba prompte livraison, [illegible] janvier, 222-34; mars, 226-27; mai, 227-[illegible]; juillet, 228-29; septembre, 230-[illegible]. — Tendance 5.000 tonnes.